VILLE D'ARLON

COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)

Réunion du 21 octobre 2024

NOM	REPRESENTATION	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	P
Kamal MITRI	Echevin de la Mobilité	P
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	P
Cécile FRANCESCANGELI	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme	E
Frédéric Bourguignon	Police Zonale	P
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	E
Marc KERGER	Conseiller Arlon2030	P
Henri MANIGART	Conseiller MRMC	-
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo+	P
René TIMMERMANS	Conseiller Pour vouS	E
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	P
Catherine ARNOLD	ACIA	-
Nathalie DANDOIS	ACIA	P
Daniel ANTOINE	Altéo	-
Xavier BOUVY	GRACQ	-
Paul FOGUENNE	GRACQ	-
Fabienne WILKIN	GRACQ	P
Clémentin ZELIS	Maison des Jeunes	-
Michel BOUVY	Citoyen	P
Lucie BRAYE	Citoyenne	-
Philippe CALLAERTS	Citoyen	P
Cédric DASNOIS	Citoyen	-
Claude DECKER	Citoyen	E
Arnaud DELHEZ	Citoyen	-
Fabrice DE BACKER	Citoyen	-
Berthe FAUCONNIER	Citoyenne	P
Romain FOUCART	Citoyen	-
François GOERGEN	Citoyen	-
Thibault GRAISSE	Citoyen	-
Michel GUSBIN	Citoyen	-
Guirec HALFLANTS	Citoyen	P
Quentin LAMBERT	Citoyen	-
Véronique MARTELLEUR	Citoyenne	E
Michel MUSSOT	Citoyen	-

P: présent.e -: absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Maxime NONDONFAZ	Citoyen	-
Olivier PIROT	Citoyen	-
François ROSSELJONG	Citoyen	E
Damien SLEGTEN	Citoyen	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	-
Tom WUYTS	Citoyen	-

Ordre du Jour:

1. Suivi du Plan Communal de Mobilité
2. Divers

1. Suivi du Plan Communal de Mobilité

Le Conseiller en Mobilité rappelle le Plan Communal de Mobilité, sa vision stratégique 2035, ses objectifs opérationnels et les 57 projets qui les concrétisent. La plupart concernent les modes actifs car chaque projet a été détaillé et ceux-ci nécessitent moins de budget que la section de circulation automobile.

Le niveau d'avancement de chaque objectif opérationnel est présenté ainsi que le tableau de bord reprenant, pour chacun des 12 objectifs, le détail de l'état d'avancement des mesures qui le composent (gestionnaire, réalisation, nouvelle mesure, commentaire). Il y a un total de 57 mesures, portées à la connaissance des membres de la Commission avant la séance. La suite du point est effectué par groupes, en vue de répondre aux quatre questions suivantes :

Le bilan des 4 années écoulées est-il positif, plutôt moyen négatif ?

Le bilan global est jugé moyen à plutôt positif : la Ville n'accorde pas assez de moyens humains et financiers à la mobilité et il manque des connexions vers les villages et des trottoirs de qualité en ville. On pourrait envisager des quick-wins + identifier et programmer les priorités en accord avec la vision (modes actifs : travailler en priorité sur, par exemple, les trottoirs). Toutefois, la Commission permet de réaliser des échanges sur les différentes visions liées aux modes de déplacement pratiqués par chacun·e, ce qui est positif.

Afin de mieux visualiser ces éléments, la Commission recommande d'intégrer, au sein du tableau de bord, une ligne pour chaque quartier de ville (mise en place de dispositifs ralentisseurs/zone 30) et une ligne pour chaque village (diminuer le trafic de transit et la vitesse dans le village). Ceci a pour effet de passer de 57 à 84 mesures. La section consacrée aux villages augmente considérablement, dont la plupart sont « En attente » en raison de blocages avec les riverains ou pour les raisons évoquées plus haut.

Graphique résumant les actions sous responsabilité de la Ville/dont la Ville constitue le principal point bloquant :

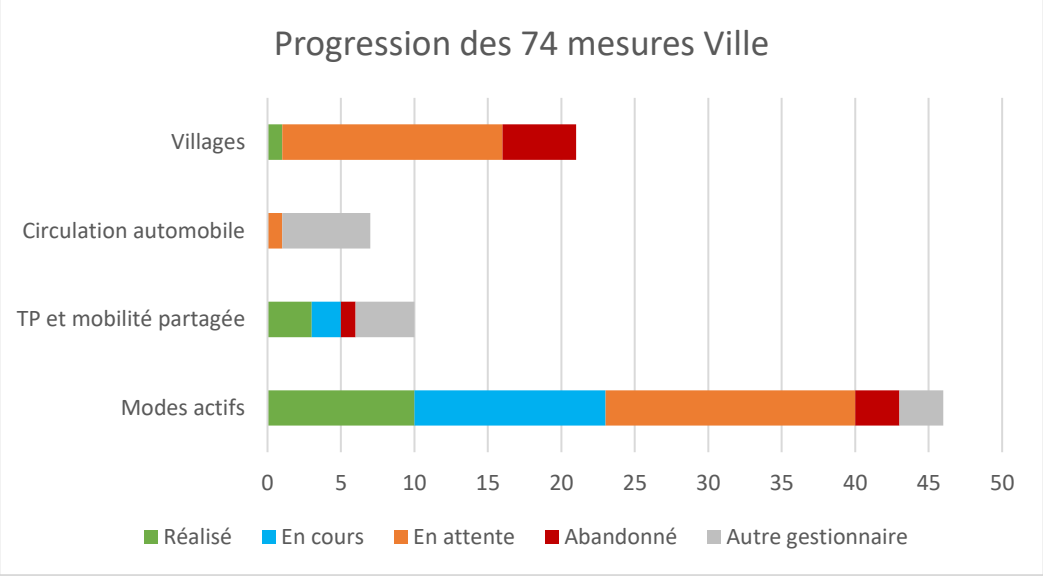

Autrement formulé, 20% des actions de la Ville sont réalisées ; 21% en cours ; 46% en attente et 13% abandonnées. A noter que la majorité (66%) des actions en cours concernent le réseau cyclable et que 21 actions en attente sur 33 (63%) concernent la ville 30 ou les villages 30.

Y a-t-il d'autres actions réalisées ou prévues depuis 2020 qui ne sont pas listées dans le PCM mais qui s'inscrivent dans le cadre de sa vision stratégique 2035 ?

- Marquages d'abords d'école → 2.3.3
- Signalisation vélo sur les itinéraires cyclables → 1.3.22. Cette mesure ne peut être développée qu'au fur et à mesure du développement des infrastructures et ne sera donc probablement jamais totalement terminée, les infrastructures pouvant toujours être améliorées
- Sensibiliser au mini-ring piéton/vélo → 1.3.24
- GAL : l'école à vélo → 2.3.4
- Assurer les continuités cyclables → cette mesure est ajoutée (1.3.23) bien que, par définition, elle ne sera jamais totalement réalisée
- Aménagements rue de Viville → ceci s'inscrit dans le cadre de la mesure 1.1.8 de sécurisation et diminution du trafic de transit dans le quartier Viville/Dispensaire
- Sécuriser la traversée du rond-point N40/N82 → Cette mesure est proposée mais non retenue car ce rond-point ne fait partie ni du réseau cyclable, ni du réseau piéton.

Y a-t-il des éléments neufs de nature à modifier/adapter les objectifs du PCM pour la suite ?

- Electromobilité : aucune notion dans les aménagements proposés. Un plan de déploiement des bornes de rechargement doit être réfléchi et envisagé par la Ville mais ce n'est pas suffisant : il faut également prévoir un déploiement de l'offre en électricité suffisant pour supporter les futurs besoins.
- Urbanisme : Intégration des objectifs de mobilité dans les nouveaux projets immobiliers : charges d'urbanismes, besoins en stationnement, besoins en stationnement vélo, influence sur le trafic local. A noter que ce dernier point est, concernant les gros projets, pris en charge par le promoteur dans l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE).
- Transfrontalier : Etude transfrontalière de la mobilité. Le Schéma de Mobilité Transfrontalière (SMOT) existe mais a déjà 9 ans.
- PMR : Point spécifique sur les PMR. La Commission estime que cette catégorie de population est sous-représentée dans les mesures proposées, étant seulement présente par le filtre des aménagements de trottoirs.
- PCDR : Coordination avec le PCDR, ce dernier étant en phase de lancement.

Quelles seraient les actions à programmer en priorité pour la suite (ordre attribué) ?

1. Accent à mettre sur la qualité des trottoirs avec l'enjeu de l'accessibilité PMR.
2. Création des villages 30 km/h en privilégiant la sécurité et l'intérêt général (faire des tests durant plusieurs mois).
3. Accent à mettre sur la gestion des livraisons dans l'hyper centre (piétonnier, Place Léopold, trottoirs).
4. Augmentation de la densité des stationnements PMR, en particulier aux accès de la zone piétonne.
5. Aménagement d'un trottoir partagé sur la route de Diekirch (traversée de Frassem).
6. Développer la sensibilisation des usagers : faire connaitre le Code de la Route, formation Ville à vélo, lutter contre la méconnaissance des SUL…
7. Trouver une alternative au passage sous la N82 vers Stockem.
8. Mesure 1.3.4 : passerelle vers Viville => sécurisation du passage (une bande sur le RP ? Feux…)

2. DIVERS & PROCHAINE RÉUNION

a) Chemins perdus

La Commission est alertée sur des chemins perdus et la vigilance à apporter. Le cas d'un chemin dans la Vallée des Trois Moulins est relevé mais, vérification faite a posteriori, le chemin n'est pas en domaine public.

b) Voiries & Trottoirs 2025

La Ville dispose, chaque année, d'un budget de 1 500 000 € pour la réfection/création de trottoirs (500 000 €), l'entretien des voiries (500 000 €) et l'entretien des voies de liaisons (500 000 €). En plus de cela, le Collège peut décider d'affecter un budget supplémentaire spécifique au réaménagement complet (de façade à façade) d'une rue en particulier ; ces travaux sont toutefois plus chers et, par conséquent, moins nombreux.

La liste des projets potentiels qui a été présentée à l'Echevin des Travaux est la suivante avec, en souligné, les projets favorisés. Il est à noter que ceci n'est qu'une première ébauche et que, en fonction de surprises mises au jour par l'auteur de projet, le choix final pourrait évoluer :

TROTTOIRS :

- Rue de l'Hydrion devant l'ADEPS (Arlon)
- Rue de Rédange (Arlon)
- Route de Diekirch (Frassem)
- Rue d'Alba (Arlon)
- Connexion Idelux/Chemin noir (Schoppach)
- Rue de la Gendarmerie (Sterpenich)

VOIRIES ENTRETIEN :

- Rue de la Gendarmerie (Sterpenich)
- Rue du 25 Août (Arlon)
- Rue François Boudart (Arlon)
- Rue Halbardier (Arlon)
- Rue des Martyrs (Arlon)
- Chemin de Weyler (Arlon)
- Rue de la Vire, du Thon, de l'Eisch, de l'Alzette, de la Sambre (Arlon)
- Rue des Blindés (Schoppach)

VOIES DE LIAISON :

- Rue Sainte-Aldegonde (Sterpenich)
- Tunnel Infrabel rue de la Schlauss (Autelhaut)
- Rue de Thiaumont (Heinsch)
- Prolongement de la rue du Beynert jusqu'au stand de tir (Freylange)
- Rue de la Folmillen (Viville)
- Rue du Goldberg (Sampont)

Il est proposé de rajouter, dans cette liste, la rue Henri Elsen.

PROJETS PROPRES (par ordre de priorité):

1. Rue Godefroid Kurth + carrefour Saint Jean
2. Rue des Espagnols
3. Rue de Kleinbettingen
4. Square Albert 1er
5. Rue d'Udange

_____

Clôture de séance à 22h15.

Fait à Arlon, le 22 octobre 2024.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité